



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) LEADER 2014-2020

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges se sont réunis le **jeudi 21 février 2019**, à 16 heures, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, à Golbey, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD, Président du GAL du Pays d'Épinal.

### SONT PRÉSENTS :

*Au titre du Collège Public - 14 présents, 11 voix délibératives*

NOM Prénom	Structure représentée
<b>BLERON Laurent</b>	ENSTIB
<b>COLIN Gérard</b>	Communauté d'agglomération d'Épinal
<b>DAGNEAUX Denis</b>	Office National des Forêts
<b>DESVERNES Yves</b>	CC Vosges Côté Sud-Ouest
<b>DUBOIS Gilles</b>	PETR Pays d'Épinal
<b>EYMARD Philippe</b>	PETR Pays d'Épinal
<b>FOURNIER Michel</b>	Communauté d'agglomération d'Épinal
<b>GERARD Alain</b>	CC Région de Rambervillers
<b>GIMMILLARO Martine</b>	Conseil départemental des Vosges
<b>MARCOT Véronique</b>	Communauté d'agglomération d'Épinal
<b>SALQUEBRE Bernard</b>	CC Vosges Côté Sud-Ouest
<b>TAVERNIER Christine</b>	Office de tourisme CA Epinal
<b>VILLEMEN Yannick</b>	Communauté d'agglomération d'Épinal
<b>VILMAR Patrick</b>	Communauté d'agglomération d'Épinal

*Au titre du Collège Privé - 6 présents, 5 voix délibératives + 6 procurations*

NOM Prénom	Structure représentée
<b>BASTIEN Yves</b>	Associations des communes forestières
<b>COLIN Roger</b>	Association des communes forestières
<b>GRANDVALLET François</b>	Chambre d'agriculture des Vosges
<b>MATHIEU Eric</b>	Association Xertinoise des Entrepreneurs
<b>PIRODDI Béatrice</b>	Chambre des métiers et de l'artisanat des Vosges
<b>PRUVOT Patrick</b>	CRITT Bois

### PROCURATIONS :

- Monsieur **BARBIER Jean-Michel** (Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics) donne procuration à Monsieur EYMARD Philippe
- Madame **HOUOT Angélique** (CAPEB) donne procuration à Madame PIRODDI Béatrice

- Monsieur **LECOMTE Jean-François** (Epinal Golbey Développement) donne procuration à Monsieur EYMARD Philippe
- Monsieur **ORIEL Gérald** (Syndicat des scieurs et exploitants forestiers) donne procuration à Monsieur EYMARD Philippe
- Monsieur **PETIT Julien** (Forêts et Bois de l'Est) donne procuration à Monsieur EYMARD Philippe
- Monsieur **RENAULD Dominique** (ViàVosges) donne procuration à Monsieur EYMARD Philippe

**SONT EXCUSÉS :**

*Au titre du Collège Public*

NOM Prénom	Structure représentée
<b>CLOQUARD Adrien</b>	CC Région de Rambervillers
<b>DREVET Gilles</b>	Maison de l'Emploi
<b>DULOT Frédéric</b>	Communauté d'agglomération d'Epinal
<b>GAILLOT Thierry</b>	Communauté d'agglomération d'Epinal
<b>MAROT Joël</b>	Communauté d'agglomération d'Epinal
<b>MEUSOONE Pierre-Jean</b>	LERMAB
<b>MOMON Dominique</b>	Conseil départemental des Vosges
<b>MOUGEL Eric</b>	ENSTIB
<b>NEGRINAT Catherine</b>	CRPF
<b>THIEBAUT Maxime</b>	Office de tourisme CA Epinal
<b>THIERY François</b>	CC Vosges Côté Sud-Ouest
<b>VITU Cyril</b>	CRPF

*Au titre du Collège Privé*

NOM Prénom	Structure représentée
<b>BARLIER Aude</b>	EGGER
<b>BOYANCE Yannick</b>	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
<b>COURTOIS Michel</b>	Syndicat des propriétaires forestiers
<b>GREVISSE Delphine</b>	Fédération BTP 88
<b>HOUILLON Jean-François</b>	CAPEB
<b>JACQUET Alain</b>	Forêts & Bois de l'Est
<b>JOLY Jean-Claude</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie
<b>KUHN Michel</b>	Norske Skog
<b>LACOMBE Sylvain</b>	Association « Aux sources du parc »
<b>LEGROS Gwendoline</b>	FIBOIS Grand Est
<b>MARTINEZ Jérôme</b>	FIBOIS Grand Est
<b>MATHIEU Benjamin</b>	Syndicat des Scieurs et exploitants forestiers
<b>PERRIN Roger</b>	Syndicat des propriétaires forestiers
<b>REID Guido</b>	EGGER
<b>RENAUD Stéphanie</b>	ViàVosges
<b>ROUGIE Maelenn</b>	CRITT Bois
<b>SERRE Jean-François</b>	Norske Skog
<b>SOTTIRIOU Jason</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie
<b>THOMAS Raymond</b>	Epinal Golbey Développement
<b>VALENTIN Mansuy</b>	Association Xertinoise des Entrepreneurs
<b>VIRION Eric</b>	Chambre d'Agriculture des Vosges

## SYNTHÈSE

	Collège public	Collège privé	TOTAL
TITULAIRES	10	9	19
SUPPLÉANTS	4	3	7
TOTAL	14	12	26

## VÉRIFICATION DE LA RÈGLE DU DOUBLE QUORUM

	Nombre à atteindre	Nombre effectif
Au moins <b>50% des membres du comité de programmation ayant voix délibérante</b> sont présents au moment de la séance	16	22
Au moins <b>50% des membres</b> votant lors de la séance du comité de programmation appartiennent au <b>collège privé</b>	11	11

### ***Assistent également à la réunion :***

AUDO Dorian, Animateur LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges  
CAILLET Maxence, Gestionnaire LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges  
RAUSCENT Stéphanie, Directrice du PETR Pays d'Épinal, Cœur des Vosges  
D'AMICO O., Agent de la Communauté de communes de la Région de Rambervillers  
LAURENT Elise, Agent de la Communauté de communes des Vosges Côté Sud-Ouest

---

Monsieur Philippe EYMARD, Président du Groupe d'Action Locale (GAL), remercie les membres présents d'avoir répondu à l'invitation qui leur a été adressée pour participer à cette réunion. Cette dernière commence par un tour de table.

**À 16h15, Monsieur Philippe EYMARD déclare atteint le double quorum et aborde l'ordre du jour, à savoir :**

1. Présentation et notation de 7 nouveaux projets soumis à avis d'opportunité du GAL
2. Validation des projets soumis à décision d'attribution d'aide du GAL et ayant déjà reçu un avis d'opportunité favorable
3. Validation d'un transfert financier entre fiches-action
4. Communication des notes obtenues
5. Questions diverses

## 1. Présentation et notation de 7 nouveaux projets soumis à avis d'opportunité du GAL

<b>NUMÉRO 1</b> - NOTATION -	<p><b>Projet :</b> Projet d'accueil touristique « A la lisière de la forêt de Darney »</p> <p><b>Porteur de projet :</b> Communauté de communes des Vosges Coté Sud-Ouest</p> <p><b>Fiche action concernée :</b> N°9 - Développement du marché de la construction et de la rénovation en bois</p> <p><b>Présentation :</b> Madame LAURENT Elise, agent de la CC Vosges Côté Sud-Ouest &amp; Monsieur SALQUEBRE Bernard, président de la CC Vosges Côté Sud-Ouest</p>
---------------------------------	--

DEPENSES HT	
VRD – parking – assainissement autonome	117 905,40 €
Désamiantage	16 810 €
Démolition – gros œuvre	191 567,90 €
Charpente bois – couverture - zinguerie	89 187,23 €
<i>Dont éligible Leader</i>	<i>53 364,88 €</i>
Menuiseries extérieures alu et bois	87 930,71 €
Serrureries - métallerie	31 000 €
Platerie – isolation – faux plafond	76 798,81 €
Menuiseries intérieures bois	67 194,12 €
Electricité	83 000 €
Plomberie - sanitaire	50 671,32 €
Chauffage - ventilation	103 519,31 €
Revêtement de sols	70 662,57 €
Peinture intérieure	20 413,87 €
Matériel de cuisine professionnel	19 800 €
Maitrise d'œuvre	65 177 €
<i>Dont éligible Leader</i>	<i>65 177 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1 091 638,24 €</b>
<b>Dont total éligible Leader</b>	<b>118 541,88 €</b>

FINANCEMENTS SOLLICITES	
<b>LEADER</b>	<b>13 114,36 €</b>
Conseil départemental Vosges	75 000 €
Conseil régional Grand Est	112 500 €
DETR	158 699 €
Autofinancement commune	732 324,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 091 638,24 €</b>

<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	<b>1 091 638,24 € HT</b>
<b>FEADER sollicité</b>	<b>13 114,36 €</b>

<b>Présentation du projet</b>	
<p>La Communauté de communes a décidé de porter un projet de création d'un accueil touristique « A la lisière de la forêt de Darney ». Les objectifs du projet sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir, professionnaliser et dynamiser le développement touristique du territoire autour de la forêt, de l'arbre et du bois,</li> <li>- Structurer une destination touristique Les VOSGES COTE SUD OUEST « Nature et Découverte »,</li> <li>- Répondre à un manque de structure d'accueil touristique sur le territoire.</li> </ul> <p>Le territoire intercommunal dispose d'un patrimoine naturel et historique privilégié et reconnu qu'il convient de préserver mais aussi de valoriser. La forêt de Darney est en effet reconnue comme l'un des massifs forestiers les plus beaux de France alors qu'il reste pourtant peu mis en valeur. Les atouts patrimoniaux et naturels dont dispose le territoire apparaissent comme des vecteurs indispensables pour promouvoir son développement et son attractivité.</p> <p>La rénovation du bâtiment pour le transformer en accueil touristique se fera notamment par l'utilisation de bois.</p>	
<b>Remarques</b>	
<p>Des précisions sont demandées par rapport à la gérance du site. L'étude de marché démontre que les gérants auront de quoi vivre au vu du potentiel de la structure. Ces derniers apportent 80.000€ pour tout ce qui est mobilier. Il est précisé que les gérants sont choisis, il s'agit d'un couple. Il pourra y avoir une aide ponctuelle et éventuellement un cuisinier par la suite.</p> <p>Monsieur FOURNIER fait remarquer qu'il pourrait être bon de baisser le loyer mensuel de 2.000€/mois et envisager des paliers plus bas au démarrage.</p>	
<b>Conflit d'intérêt</b>	
<p><i>Messieurs SALQUEBRE et DESVERNES ne prennent part ni au débat ni à la notation.</i></p>	
<b>Synthèse de la sélection</b>	
<p>Dynamique de territoire appréciée</p>	
<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 20
<b>NOTE</b>	<b>16,55/20</b>
<b>Avis</b>	<b>Montant FEADER attribué</b>
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	<p>Défini au moment de la validation, après instruction du dossier</p>

-----

**NUMÉRO 2**  
- NOTATION -**Projet :** Ferme aquaponique**Porteur de projet :** Ferme de l'Abbaye**Fiche action concernée :** N°10 - Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois**Présentation :** Madame CHARPENTIER Noémie, gérante de la Ferme de l'Abbaye

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES HT</b>	
Matériel d'exploitation	125 000 €
<u>Dont éligible Leader :</u>	
➤ Bacs de culture en bois	16 000 €
➤ Passerelles bois des bassins	1 000 €
➤ Poulailier pondoir + perchoir en bois	5 000 €
Travaux et aménagement du bâtiment	230 000 €
<u>Dont éligible Leader :</u>	
➤ Bois ossature murs et portes coulissantes	10 000 €
➤ Bois ossature + panneaux bureau (avec pose)	20 000 €
➤ Bardage mélèze de la boutique	20 000 €
Véhicule	10 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>365 500 €</b>
<b><i>Dont total éligible Leader</i></b>	<b><i>72 000 €</i></b>

<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>	
LEADER (12%)	43 200 €
Conseil régional Grand Est - soutien à l'installation et à la mise en marché (7,5%)	27 000 €
FranceAgriMer (sur l'aquaculture) (8%)	30 000 €
Conseil départemental des Vosges – SDIA (2%)	8 000 €
Communauté d'agglomération d'Epinal - soutien à la vente directe et à la transformation (5,5%)	20 000 €
Financement participatif Miimosa (4,5%)	16 000 €
Autofinancement (60,5%)	221 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>365 500 €</b>

<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	<b>365 500 €</b>
<b>FEADER sollicité</b>	<b>43 200 €</b>

### Présentation du projet

Mise en place et développement d'une ferme aquaponique à Chaumousey à partir de janvier 2019. Les activités principales sont la production aquaponique de fruits et légumes et l'élevage de poissons. Le projet prévoit également la mise en place et le développement d'activités complémentaires : production et vente d'œufs, engrais, plantes aquatiques, champignons et prestations d'assistance et de formations à l'aquaponie.

Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de procéder à des travaux et aménagement des bâtiments existants et d'acquérir du matériel d'exploitation, le tout avec utilisation de bois locaux certifiés PEFC ou FSC.

Remarques	
<p>Les membres du comité s'interrogent sur le type de poissons qui seront élevés. Madame CHARPENTIER répond que ce seront des poissons omnivores.</p> <p>Madame MARCOT d'interroge sur la formation de Madame CHARPENTIER. Celle-ci répond qu'elle s'est formée de manière autonome.</p> <p>Madame TAVERNIER demande s'il existe beaucoup d'exemples dans la région. Madame CHARPENTIER répond qu'il n'y en a que deux en France (Gironde et Normandie).</p> <p>Une question est posée sur la capacité d'autofinancement. Madame CHARPENTIER répond qu'elle est suivie par un conseiller en développement d'entreprise et que deux banques sont prêtes à la suivre.</p> <p>Après une question de Monsieur MATHIEU, Madame CHARPENTIER indique qu'elle dispose d'une citerne d'eau privée, en cas de besoin, malgré le fait que le circuit d'eau soit fermé et nécessite peu d'apport d'eau.</p> <p>Madame GIMMILLARO demande des précisions sur les fruits et légumes produits. Madame CHARPENTIER indique qu'il pourra s'agir de fraises, de melons etc ...</p> <p>Monsieur FOURNIER s'interroge sur les recettes potentielles quant aux prestations de formation. Madame CHARPENTIER annonce avoir déjà beaucoup de demandes de formation.</p> <p>Monsieur VILLEMIN demande quels sont les financements déjà acquis et où en est la demande au niveau du conseil départemental. Madame CHARPENTIER répond que le financement participatif est acquis et que la demande de subvention au département est en cours.</p> <p>Monsieur GRANDVALLET demande s'il y a déjà eu des rencontres avec les gérants d'autres fermes aquaponiques, notamment pour échanger de la gestion financière. Madame CHARPENTIER annonce les avoir déjà rencontrés lors de réunions mais pas encore dans leurs fermes.</p> <p>Monsieur EYMARD fait remarquer d'être vigilant quant à l'approvisionnement en bois et indique que des structures comme le CRITT Bois peuvent aider sur l'approvisionnement local.</p>	
Conflit d'intérêt	
Néant	
Synthèse de la sélection	
Motivation de la porteuse de projet Projet innovant, original et vertueux quant à la consommation des ressources	
<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 22
<b>NOTE</b>	<b>15,18/20</b>
Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

-----

Monsieur Denis DAGNEAUX, représentant de l'ONF, quitte la réunion du comité de programmation.  
La règle du double quorum est toujours respectée.

-----

<b>NUMÉRO 3</b> - NOTATION -	<b>Projet :</b> Histoire de Rugney en 6 points <b>Porteur de projet :</b> Commune de Rugney <b>Fiche action concernée :</b> N°10 - Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois <b>Présentation :</b> Madame HAMANN Josiane, maire de Rugney
---------------------------------	--

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Panneaux	8 068,38 €
Conception graphique	4 380 €
Pose	1 485 €
Création dépliants	787 €
Illustrations	1 848 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 568,38 €</b>

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER (60%)	9 941,03 €
Autofinancement Rugney (40%)	6 627,35 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 568,38 €</b>

<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	16 568,38 €
<b>FEADER sollicité</b>	9 941,03 €

Présentation du projet	
<p>Afin de rendre le village plus attractif et de proposer aux visiteurs du Pays d'art et d'histoire une partie du patrimoine vosgien, le souhait de la mairie de Rugney est de pouvoir proposer des points d'arrêt pédagogiques à destination des familles sur le thème des Templiers.</p> <p>Ces points se situeront dans le centre du village. Ils se composeront d'une suite de panneaux en bois pour adultes et une autre suite pédagogique visant à créer un moment ludique pour l'apprentissage de l'histoire. Tous les panneaux seront réalisés avec un sous-titre en anglais.</p> <p>Le public visé est les habitants du village (125 habitants), les habitants du canton de Charmes, les personnes visitant le secteur, les enfants lors des visites scolaires.</p>	
Remarques	
<p>Une demande est faite sur la sollicitation d'autres financements. Madame HAMANN répond qu'aucune demande de subvention autre qu'au titre du programme LEADER n'a été faite.</p>	
Conflit d'intérêt	
<i>Néant</i>	
Synthèse de la sélection	
Mise en valeur d'un patrimoine méconnu	
<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 21
<b>NOTE</b>	<b>14,29/20</b>



Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

-----

Monsieur Yannick VILLEMIN, représentant de la communauté d'agglomération d'Epinal, quitte la réunion du comité de programmation. La règle du double quorum est toujours respectée.

-----

<b>NUMÉRO 4</b> - NOTATION -	<b>Projet : Panneaux sentiers pédestres</b> <b>Porteur de projet : Communauté de communes de la Région de Rambervillers</b> <b>Fiche action concernée : N°10 - Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois</b> <b>Présentation : Monsieur GERARD Alain, président de la 2C2R</b>
---------------------------------	---

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Panneaux pédagogiques pour 6 parcours	11 043,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 043,88 €</b>

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER (60%)	6 625,80 €
Autofinancement 2C2R (40%)	4 418,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 043,88 €</b>

<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	<b>11 043,88 €</b>
<b>FEADER sollicité</b>	<b>11 043,88 €</b>

Présentation du projet
<p>Dans le cadre de son Projet de Territoire et de sa compétence « développement touristique », la 2C2R s'est fixée pour objectif de créer un réseau de sentiers de randonnée pédestre.</p> <p>La cartographie et la reconnaissance terrain de ces parcours ont été réalisés avec le concours de bénévoles du Rando Club, du Syndicat d'initiative et d'agents de la 2C2R.</p> <p>Au total, 12 parcours représentant plus de 250 km seront répartis sur les communes du territoire de la 2C2R. A ce jour, la cartographie et la reconnaissance ont été validées pour 6 parcours existants (Sainte Barbe, Romont, Housseras, Brû, Jeanménil et Ménil sur Belvitte).</p> <p>La 2C2R doit aujourd'hui en réaliser le balisage et implanter des panneaux informatifs sur ces sentiers. La Fédération Française de Randonnée sera chargée du balisage et un opérateur privé de l'entretien.</p>
Remarques
<p>Une remarque est faite sur la signalisation au niveau du territoire et son uniformisation. Madame TAVERNIER fait remarquer que c'est surtout la fiabilité de la signalisation qui doit prévaloir.</p>

<b>Conflit d'intérêt</b>	
<i>Monsieur GERARD ne prend part ni au débat ni à la notation.</i>	
<b>Synthèse de la sélection</b>	
/	
<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 19
<b>NOTE</b>	<b>15,58/20</b>
<b>Avis</b>	<b>Montant FEADER attribué</b>
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

<b>NUMÉRO 5</b> - NOTATION -	<b>Projet :</b> Projet communal visant à accentuer l'attrait touristique du village d'Anglemont <b>Porteur de projet :</b> Commune d'Anglemont <b>Fiche action concernée :</b> N°10 - Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois <b>Présentation :</b> Monsieur THOMAS Philippe, maire d'Anglemont
---------------------------------	--

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Aménagement voie romaine	48 000 €
Mobilier bois (fourniture et pose)	15 000 €
<i>Dont éligible Leader</i>	<i>15 000 €</i>
Aménagements village	12 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>75 200 €</b>

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER (12%)	9 000 €
Préfecture des Vosges – FSIL (40%)	30 222 €
Conseil départemental des Vosges (4%)	3 000 €
Autofinancement commune (44%)	32 978 €
<b>TOTAL</b>	<b>75 200 €</b>

<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	<b>75 200 €</b>
<b>FEADER sollicité</b>	<b>9 000 €</b>

Présentation du projet	
<p>Le projet prévoit la réhabilitation de l'ancienne voie romaine afin de permettre aux marcheurs et vététistes de relier Rambervillers à Anglemont sans passer par la départementale et afin de découvrir des lieux chargés d'histoire (tribunes de l'ancien champ de courses de Rambervillers et château du Villé sur le territoire de Nossoncourt).</p> <p>En parallèle de cette réhabilitation de l'ancienne voie romaine, une signalétique sera implantée dans le village afin d'indiquer les points d'intérêt du village. Les panneaux utilisés seront fabriqués en bois local. Enfin, du mobilier extérieur en bois (terrasse, chaises et tables accessibles aux PMR) sera installé afin de créer un point de restauration pour les promeneurs.</p> <p>Les dépenses liées au bois font l'objet de la demande de subvention Leader, les travaux d'aménagement n'étant pas finançable par le programme Leader.</p>	
Remarques	
/	
Conflit d'intérêt	
Néant	
Synthèse de la sélection	
/	
VOTE	Nombre de votants : 20
NOTE	<b>13,75/20</b>
Avis	
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Montant FEADER attribué
	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

<b>NUMÉRO 6</b> - NOTATION -	<p><b>Projet :</b> Création de sentiers pédestres avec promotion du bois local</p> <p><b>Porteur de projet :</b> Commune de Xertigny</p> <p><b>Fiche action concernée :</b> N°10 - Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois</p> <p><b>Présentation :</b> Madame MARCOT Véronique, maire de Xertigny</p>
---------------------------------	--

DEPENSES PREVISIONNELLES HT	
Fourniture et livraison des poteaux, supports et flèches	7 047 €
Fourniture et livraison des panneaux d'accueil	6 288 €
Option inclusion numérique résine	1 456 €
Pose de 24 poteaux et panneaux	3 920 €
Création des Randofiches	10 450 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 161 €</b>

FINANCEMENTS SOLLICITES	
LEADER (28%)	8 141 €
Préfecture des Vosges – DETR (32%)	9 356 €
Autofinancement commune (40%)	11 664 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 161 €</b>

<b>Coût total prévisionnel du projet</b>	29 161 €
<b>FEADER sollicité</b>	8 141 €

Présentation du projet	
<p>La commune travaille activement depuis plusieurs mois avec les associations de Xertigny en Transitions et les Amis du Priolet, fédératrices à elles deux de 400 adhérents du territoire de la Vôge au sens large, sur un parcours de sentiers pédestres, qui épouse au plus près les contours du territoire communal et ses lieux d'intérêt.</p> <p>Ce projet dit « Xertigny Tour » comprendra ainsi 15 boucles : une qui fait le tour de la commune en 45 km et quatorze boucles intérieures (composées de 8 nouvelles boucles balisées par la Fédération Française de Randonnée, en complément des 6 sentiers déjà existants). Xertigny disposera donc de près 156 km de sentiers à découvrir seul ou accompagné.</p> <p>Des partenariats sont également en cours de réflexion avec le Pays d'Epinal, Cœur des Vosges et la Communauté d'Agglomération d'Epinal, dont fait partie Xertigny, dans le cadre du développement de la filière bois.</p> <p>Nature de l'opération : création, acquisition et pose de 24 poteaux et panneaux en bois local (douglas), façonné par l'Atelier Bois Régional de l'ONF, qui servirait de signalétiques à l'ensemble des boucles imaginées en concertation avec la Fédération Française de Randonnée. Création et diffusion de quatorze randofiches numériques par la Fédération Française de Randonnées pour les sentiers de randonnées pour une durée de mise en ligne de six ans.</p>	
Remarques	
/	
Conflit d'intérêt	
<i>Madame MARCOT ne prend part ni au débat ni à la notation.</i>	
Synthèse de la sélection	
Complétude des circuits existants	
VOTE	Nombre de votants : 19
NOTE	<b>16,16/20</b>
Avis	Montant FEADER attribué
<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

**NUMÉRO 7**  
- NOTATION -

**Projet :** Etude sur les potentiels de la forêt et développement de ses activités loisirs  
**Porteur de projet :** Maison des Services Publics et de l'Emploi des Pays d'Epinal et de Remiremont  
**Fiche action concernée :** N°10 - Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois  
**Présentation :** Madame RAUSCENT Stéphanie, directrice de la MSPE

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES TTC</b>	
Etude sur les potentiels de la forêt	15 000 €
Conception (photos et textes) des portraits de l'expo photo	18 000 €
Fabrication des panneaux d'exposition	8 000 €
Communication et promotion de l'Ecole des Arbres	14 000 €
Carnet d'explorateur (conception et impression)	20 000 €
Théâtre sur la forêt	12 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>87 000 €</b>

<b>FINANCEMENTS SOLLICITES</b>	
LEADER (55%)	48 000 €
Autofinancement (45%)	39 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>87 000 €</b>

<b>Présentation du projet</b>
<p>La MSPE des Pays d'Epinal et de Remiremont souhaite créer sur le territoire de la commune de Xertigny un équipement innovant dédié à la découverte de la forêt et du patrimoine naturel nommé « l'Ecole des Arbres ». Afin de mettre en œuvre les activités prévues, une étude préliminaire doit être menée autour de 2 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un diagnostic sur l'intérêt des zones forestières du territoire Xertigny - Darney ;</li><li>- Des propositions d'actions ciblées (thématiques à mettre en avant, itinéraires de découverte grand public et scolaires, signalétique à mettre en place, création d'un marteloscope...).</li></ul> <p>Un « carnet d'explorateur » sera également créé et distribué gratuitement. Ce document original permettra de découvrir toutes les facettes de la forêt de façon ludique et pédagogique. De plus, afin de valoriser les différents métiers autour de la forêt, une galerie de 20 à 25 portraits d'hommes et de femmes travaillant dans la filière forêt-bois, de l'amont à l'aval, sera créée et présentée en extérieur à l'Ecole des Arbres sur des supports panneaux bois local. Des forestiers à la recherche sur la chimie verte, en passant par le charpentier ou l'architecte bois, il y a toute une filière à présenter à la population, notamment pour développer les vocations. Un livret sur ces portraits sera également créé.</p>
<b>Remarques</b>
Monsieur FOURNIER rappelle qu'il existe un centre dédié à l'environnement aux Voivres et qu'il pourrait y avoir une complémentarité.
<b>Conflit d'intérêt</b>
<i>Messieurs EYMARD, SALQUEBRE, FOURNIER, et Madame MARCOT ne prennent part ni au débat ni à la notation.</i>
<b>Synthèse de la sélection</b>
/

<b>VOTE</b>	Nombre de votants : 16	
<b>NOTE</b>	<b>16,06/20</b>	
	<b>Avis</b>	<b>Montant FEADER attribué</b>
	<input type="checkbox"/> Favorable <input checked="" type="checkbox"/> Favorable sous réserve <input type="checkbox"/> Reporté <input type="checkbox"/> Défavorable	Défini au moment de la validation, après instruction du dossier

## 2. Validation des projets soumis à décision d'attribution d'aide du GAL et ayant déjà reçu un avis d'opportunité favorable

<b>NUMÉRO 1</b> - VALIDATION -	<p><b>Réalisation</b> : Animation en vue de la mise en place de documents de gestion durable opérationnels en petite forêt privée</p> <p><b>Porteur</b> : Centre Régional de la Propriété Forestière Grand Est</p> <p><b>Fiche action concernée</b> : N°5 - Regroupement économique des propriétaires forestiers</p>
-----------------------------------	--

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le projet « Animation en vue de la mise en place de documents de gestion durable opérationnels en petite forêt privée » présenté par le Centre Régional de la Propriété Forestière Grand Est a été instruit réglementairement. Il avait obtenu en avis d'opportunité une note de 17/20 lors du comité de programmation du 11 décembre 2017. Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **45 000 €** pour une **assiette éligible de 54 897,64 €**.

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Ingénierie (frais d'animation)	54 897,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 897,64 €</b>

FINANCEMENTS	
LEADER (82%)	45 000 €
Autofinancement (18%)	9 897,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 897,64 €</b>

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note de 17/20 obtenue au comité de programmation du 11/12/2017 et attribuent donc une décision favorable à l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 45 000 €.

**NUMÉRO 2**  
- VALIDATION -

**Réalisation** : Etude de faisabilité de dispositifs de regroupement permettant une gestion opérationnelle concertée en forêt privée  
**Porteur** : Centre Régional de la Propriété Forestière Grand Est  
**Fiche action concernée** : N°5 - Regroupement économique des propriétaires forestiers

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le projet « Etude de faisabilité de dispositifs de regroupement permettant une gestion opérationnelle concertée en forêt privée » présenté par le Centre Régional de la Propriété Forestière Grand Est a été instruit réglementairement. Il avait obtenu en avis d'opportunité une note de 16,29/20 lors du comité de programmation du 11 décembre 2017. Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **28 751,26 €** pour une **assiette éligible de 31 945,84 €**.

DÉPENSES HT ÉLIGIBLES	
Ingénierie (frais d'animation)	29 382,84 €
Frais de mission	2 563,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 945,84 €</b>

FINANCEMENTS	
LEADER (90%)	28 751,26 €
Autofinancement (10%)	3 194,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 945,84 €</b>

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note de 16,29/20 obtenue au comité de programmation du 11/12/2017 et attribuent donc une décision favorable à l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 28 751,26 €.

-----

**NUMÉRO 3**  
- VALIDATION -

**Réalisation** : Etude de faisabilité de dispositifs de regroupement permettant une gestion opérationnelle concertée en forêt privée  
**Porteur** : Chambre d'Agriculture des Vosges  
**Fiche action concernée** : N°5 - Regroupement économique des propriétaires forestiers

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le projet « Etude de faisabilité de dispositifs de regroupement permettant une gestion opérationnelle concertée en forêt privée » présenté par la Chambre d'Agriculture des Vosges a été instruit réglementairement. Il avait obtenu en avis d'opportunité une note de 15,45/20 lors du comité de programmation du 11 décembre 2017. Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **16 326,92 €** pour une **assiette éligible de 18 141,03 €**.

DÉPENSES HT ÉLIGIBLES	
Ingénierie (frais d'animation)	15 601,53 €
Frais de mission	2 539,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 141,03 €</b>

FINANCEMENTS	
LEADER (90%)	16 326,92 €
Autofinancement (10%)	1 814,11 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 141,03 €</b>

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note de 15,45/20 obtenue au comité de programmation du 11/12/2017 et attribuent donc une décision favorable à l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 16 326,92 €.

<b>NUMÉRO 4</b> - VALIDATION -	<p><b>Réalisation :</b> Etablissement de documents de gestion  <b>Porteur :</b> Forêts &amp; Bois de l'Est  <b>Fiche action concernée :</b> N°6 - Développer des outils innovants pour une foresterie dynamique</p>
-----------------------------------	---

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le projet « Etablissement de documents de gestion » présenté par Forêts & Bois de l'Est a été instruit réglementairement. Il avait obtenu en avis d'opportunité une note de 16,73/20 lors du comité de programmation du 11 décembre 2017. Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **11 520 €** pour une **assiette éligible de 16 187,72 €**.

DEPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Ingénierie (frais d'animation)	15 187,72 €
Frais de mission	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 187,72 €</b>

FINANCEMENTS	
LEADER (71%)	11 520 €
PETR du Pays d'Epinal (8%)	1 280 €
Autofinancement (21%)	3 387,72 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 187,72 €</b>

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note de 16,73/20 obtenue au comité de programmation du 11/12/2017 et attribuent donc une décision favorable à l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 11 520 €.

<b>NUMÉRO 5</b> - VALIDATION -	<p><b>Réalisation :</b> Forum Bois Construction Epinal / Nancy 2017  <b>Porteur :</b> NVBCOM  <b>Fiche action concernée :</b> N°8 - Renforcer l'animation en faveur des produits locaux, notamment autour de la construction de bois de pays (Terres de Hêtre)</p>
-----------------------------------	--

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le projet « Forum Bois Construction Epinal / Nancy 2017 » présenté par NVBCOM a été instruit réglementairement. Il avait obtenu en avis d'opportunité une note de 15,15/20 lors du comité de programmation du 06 juillet 2017. Le



montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **8 231,23 €** pour une **assiette éligible de 20 000 €**.

*Note : Le coût total du Forum était de 399 777 €. Les dépenses ci-dessous sont celles éligibles au programme Leader. Les montants des financeurs ci-dessous sont proratisés en fonction des dépenses éligibles Leader.*

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Frais d'organisation et de promotion	12 113,56 €
Dépenses de matériel	3 000 €
Frais de communication	5 055,80 €
<b>TOTAL éligible</b>	<b>20 169,36 €</b>
<b>TOTAL éligible après application du plafond</b>	<b>20 000 €</b>

FINANCEMENTS	
LEADER (41%)	8 231,23 €
Conseil départemental des Vosges	267,38 €
Conseil départemental de Meurthe et Moselle	250,14 €
Conseil régional Grand Est	3 000 €
Communauté d'agglomération d'Epinal	250,14 €
Mécénat	2 001,11 €
Autofinancement (46%)	6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note de 15,15/20 obtenue au comité de programmation du 06/07/2017 et attribuent donc une décision favorable à l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 8 231,23 €.

---

<b>NUMÉRO 6</b> - VALIDATION -	<b>Réalisation :</b> Restauration d'un bâtiment en bois en un espace de vente et de marché <b>Porteur :</b> Association Jardins de Cocagne <b>Fiche action concernée :</b> N°9 - Développement du marché de la construction et de la rénovation en bois
-----------------------------------	---

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le projet « Restauration d'un bâtiment en bois en un espace de vente et de marché » présenté par l'association Jardins de Cocagne a été instruit réglementairement. Il avait obtenu en avis d'opportunité une note de 14,92/20 lors du comité de programmation du 16 décembre 2016. Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **28 120,50 €** pour une **assiette éligible de 94 172,43 €**.

*Note : Le coût total de la rénovation du chalet était de 270 729 €. Les dépenses ci-dessous sont celles éligibles au programme Leader. Les montants du financeur ci-dessous sont proratisés en fonction des dépenses éligibles Leader.*

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Charpente bois	71 372,43 €
Maitrise d'œuvre / Etudes	22 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 172,43 €</b>

FINANCEMENTS	
LEADER (30%)	28 120,50 €
Conseil départemental des Vosges (3,5%)	3 124,50 €
Autofinancement (66,5%)	62 927,43 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 172,43 €</b>

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note de 14,92/20 obtenue au comité de programmation du 16/12/2016 et attribuent donc une décision favorable à l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 28 120,50 €.

-----

<b>NUMÉRO 7</b> - VALIDATION -	<p><b>Réalisation :</b> Invitation aux voyages</p> <p><b>Porteur :</b> Fédération départementale des Foyers Ruraux des Vosges</p> <p><b>Fiche action concernée :</b> N°10 - Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois</p>
-----------------------------------	---

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le projet « Invitation aux voyages » présenté par la Fédération départementale des Foyers Ruraux des Vosges a été instruit réglementairement. Il avait obtenu en avis d'opportunité une note de 12,15/20 lors du comité de programmation du 22 mai 2018. Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **18 976,86 €** pour une **assiette éligible de 52 880,44 €**.

*Note : Le coût total de la manifestation était de 170 315 €. Les dépenses ci-dessous sont celles éligibles au programme Leader. Les montants des financeurs ci-dessous sont proratisés en fonction des dépenses éligibles Leader.*

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Investissements matériels	21 077,22 €
Frais d'organisation	262,20 €
Frais de communication	1 966,80 €
Frais d'animation	29 049,22 €
Frais de mission	525 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 880,44 €</b>

FINANCEMENTS	
LEADER (36%)	18 976,86 €
Conseil départemental des Vosges (4%)	2 281,30 €
Conseil régional Grand Est (8%)	4 244,58 €
DRAC Grand Est (6%)	3 225,30 €
CC Vosges Côté Sud-Ouest (2,5%)	1 216,69 €
CAF Vosges (3,5%)	1 783,49 €
Autofinancement (66,5%)	21 152,22 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 880,44 €</b>

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note de 12,15/20 obtenue au comité de programmation du 22/05/2018 et attribuent donc une décision favorable à l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 18 976,86 €.

<b>NUMÉRO 8</b> - VALIDATION -	<p><b>Réalisation :</b> Programme d'animations et de valorisation du patrimoine naturel</p> <p><b>Porteur :</b> PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges</p> <p><b>Fiche action concernée :</b> N°10 - Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois</p>
-----------------------------------	--

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le projet « Programme d'animations et de valorisation du patrimoine naturel » présenté par le PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges a été instruit réglementairement. Il avait obtenu en avis d'opportunité une note de 12,12/20 lors du comité de programmation du 06 juillet 2017. Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de 9 000 € pour une assiette éligible de 20 919,42 €.

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Animations sonores	18 910 €
Communication	2 009,42 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 919,42 €</b>

FINANCEMENTS	
LEADER (44%)	9 000 €
DRAC Grand Est	106,67 €
Autofinancement (56%)	11 812,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 919,42 €</b>

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note de 12,12/20 obtenue au comité de programmation du 06/07/2017 et attribuent donc une décision favorable à l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 9 000 €.

**NUMÉRO 9**  
- VALIDATION -

**Réalisation :** Investissement machines pour le Fab Lab  
**Porteur :** PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges  
**Fiche action concernée :** N°11 - Développement d'outils d'animation économique

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le projet « Investissement machines pour le Fab Lab » présenté par le PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges a été instruit réglementairement. Il avait obtenu en avis d'opportunité une note de 15,08/20 lors du comité de programmation du 22 mai 2018. Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **15 849,41 €** pour une assiette éligible de **79 247,07 €**.

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Matériels et outillages	79 247,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>79 247,07 €</b>

FINANCEMENTS	
LEADER (20%)	15 849,41 €
Etat - FSIL (40%)	31 698,83 €
Autofinancement (40%)	31 698,83 €
<b>TOTAL</b>	<b>79 247,07 €</b>

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note de 15,08/20 obtenue au comité de programmation du 22/05/2018 et attribuent donc une décision favorable à l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 15 849,41 €.

**NUMÉRO 10**  
- VALIDATION -

**Réalisation :** Construction d'une maison du vélo à Xertigny  
**Porteur :** PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges  
**Fiche action concernée :** N°9 - Développement du marché de la construction et de la rénovation en bois

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le projet « Construction d'une maison du vélo à Xertigny » présenté par le PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges a été instruit réglementairement. Il avait obtenu en avis d'opportunité une note de 15,89/20 lors du comité de programmation du 11 décembre 2017. Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **60 000 €** pour une assiette éligible de **100 000 €**.

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Accompagnement structurel expérimental	91 500 €
Note de calcul	8 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>

FINANCEMENTS	
LEADER (60%)	60 000 €
Autofinancement (40%)	40 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, la note de 15,89/20 obtenue au comité de programmation du 11/12/2017 et attribuent donc une décision favorable à l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 60 000 €.

<b>NUMÉRO 11</b> - VALIDATION -	<p><b>Réalisation :</b> Animation et gestion du GAL - Année 2018  <b>Porteur :</b> PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges  <b>Fiche action concernée :</b> N°1 - Animation et fonctionnement du GAL</p>
------------------------------------	---

Monsieur Philippe EYMARD annonce que le dossier d'animation et de gestion du GAL pour l'année 2018 présenté par le PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges a été instruit réglementairement par l'autorité de gestion FEADER (Région Grand Est). Le montant de l'aide Leader calculé par le service instructeur est de **41 095,87 €** pour une assiette éligible de **60 868,69 €**.

DÉPENSES TTC ÉLIGIBLES	
Dépenses de rémunération	60 868,69 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 868,69 €</b>

FINANCEMENTS	
LEADER (67,5%)	41 095,87 €
Conseil Départemental des Vosges (14,5%)	8 900 €
Autofinancement (18%)	10 872,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 868,69 €</b>

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, l'exposé et le plan de financement du dossier de l'animation du GAL 2018 et valident donc l'octroi de la subvention LEADER d'un montant de 41 095,87 €.

### 3. Validation d'un transfert financier entre fiches action

Monsieur Philippe EYMARD propose une modification de la maquette financière afin d'adapter le montant de chacune des fiches action en fonction de la sollicitation de celles-ci par les différents projets soumis au GAL du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges. En effet, la consommation actuelle montre une sollicitation plus importante des fiches action des axes 3 et 4, au détriment des fiches action dédiées à la foresterie.

Le transfert entre fiches action proposé représente un volume de 125 544 €, soit 10,43% de l'enveloppe totale de 1 204 075 € attribuée au GAL du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges. S'agissant d'un pourcentage inférieur à 30%, il n'est pas nécessaire d'effectuer un avenant à la convention quadripartite.

Il est ainsi proposé de transférer des crédits des fiches action les moins consommées vers les fiches action les plus sollicitées, de la façon suivante :

- Fiche action N°3 : - 42 000 €
- Fiche action N°4 : - 20 000 €
- Fiche action N°5 : - 25 000 €
- Fiche action N°6 : - 23 480 €
- Fiche action N°7 : - 15 064 €
- Fiche action N°9 : + 40 000 €
- Fiche action N°10 : + 85 544 €

La nouvelle maquette financière du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges, après modification, se présente ainsi :

#### 4.1 Maquette financière

Montants des paiements prévus par fiche-action du GAL sur la période 2014-2023.

Orientation stratégique	Sous mesure (19.2, 19.3, 19.4)	Fiche- action (n°)	Total des paiements prévus sur 2014-2023				
			Feeder	Contrepartie publique nationale (à titre indicatif)		Total du cofinancement (Feeder + contrepartie nationale)	
				Financement apporté par (nom du financeur)	Financement apporté par (nom du financeur)		Total contrepartie nationale
Animation et fonctionnement du GAL	19.4	1	160 075,00 €			17 786,11 €	177 861,11 €
Développer les échanges durables à travers une coopération innovante et culturelle autour de la filière forêt-bois	19.3	2	50 000,00 €			5 555,56 €	55 555,56 €
Informier et sensibiliser les habitants du territoire aux dimensions économiques, environnementales et sociales de la filière forêt-bois	19.2	3	18 000 €			2 000,00 €	20 000,00 €
Observatoire local de la filière forêt-bois	19.2	4	7 000 €			777,77 €	7 777,77 €
Regroupement économique des propriétaires forestiers	19.2	5	120 000 €			13 333,33 €	133 333,33 €
Développer des outils pour une foresterie innovante et dynamique	19.2	6	31 520 €			3 502,22 €	35 022,22 €
Vergers conservatoires + Agroforesterie	19.2	7	19 936 €			2 215,11 €	22 151,11 €
Renforcer l'animation en faveur des produits locaux, notamment autour de la construction de bois de pays (Terres de Hêtre)	19.2	8	66 000,00 €			7 333,33 €	73 333,33 €
Développement de la construction et rénovation en bois	19.2	9	305 000 €			33 888,88 €	338 888,88 €
Promouvoir des projets économiques, touristiques et culturels innovants autour de la forêt, de l'arbre et du bois	19.2	10	366 544 €			40 727,11 €	407 271,11 €
Développement d'outils d'animation économique	19.2	11	60 000,00 €			6 666,67 €	66 666,67 €
		<b>TOTAL</b>	1 204 075,00 €				

**Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité, les transferts financiers entre fiches-actions proposés et la nouvelle maquette financière du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges.**

#### 4. Communication des notes obtenues

Suite à la présentation des projets, Monsieur Philippe EYMARD restitue les notes obtenues par les projets évalués ce jour :

	PROJET	NOTE
1	Projet d'accueil touristique « A la lisière de la forêt de Darney »	16,55 / 20
2	Ferme aquaponique	15,18 / 20
3	Histoire de Rugney en 6 points	14,29 / 20
4	Panneaux sentiers pédestres	15,58 / 20
5	Projet communal visant à accentuer l'attrait touristique du village d'Anglemont	13,75 / 20
6	Création de sentiers pédestres avec promotion du bois local	16,16 / 20
7	Etude sur les potentiels de la forêt et développement de ses activités loisirs	16,06 / 20

#### - CONCLUSION -

7 nouveaux projets présentés sur 7 obtiennent un avis favorable d'opportunité et pourront donc bénéficier d'un soutien de l'Union européenne une fois l'instruction réglementaire du dossier de demande de subvention réalisée.

#### 5. Questions diverses

Monsieur Philippe EYMARD informe le comité de programmation qu'il reste approximativement 200 000 € de fonds LEADER pour le GAL du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, à utiliser jusque fin 2020. Une enveloppe réservataire devrait également être attribuée en 2019 au GAL du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges. Le montant de cette enveloppe sera prochainement communiqué par l'autorité de gestion Conseil régional Grand Est.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Philippe EYMARD remercie les membres de leur présence, souhaite qu'ils soient aussi nombreux à l'avenir, rappelle qu'une visite du Xylolab (projet financé par le programme LEADER du GAL du Pays d'Epinal) est organisée après cette réunion et clôture le Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges.

La séance est levée à 18h30.

Le Président du GAL,

Philippe EYMARD

